

Abattage d'arbres pour raisons sanitaires et de mise en valeur du patrimoine des fortifications de Vauban

La Ville de Besançon va procéder à l'abattage d'arbres courant février 2012 dans plusieurs lieux de la ville. Ces coupes répondent à deux préoccupations : sanitaires et de mise en valeur du patrimoine des fortifications de Vauban.

► Abattages sanitaires

Le patrimoine arboré de la Ville de Besançon fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier. Les dernières expertises ont fait apparaître des dépérissements physiologiques et/ou la présence de champignons pathogènes au niveau de branches charpentières ou du système racinaire de certains grands arbres des promenades. Cet état sanitaire étant susceptible de porter atteinte à la sécurité mécanique de ces arbres, il a été décidé de procéder à l'abattage des arbres suivants :

- Parking et promenade Chamars : 8 arbres (3 marronniers d'Inde, 1 platane, 1 catalpa, 1 pin, 1 sapin, 1 marronnier rouge) présentant des altérations pathologiques ;
- Parking Petit Chamars : 1 platane atteint par un champignon pathogène du système racinaire ;
- Parking Saint Paul : 3 arbres (1 robinier et 2 bouleaux) présentant un état de dépérissement physiologique ;
- Promenade Granvelle : 1 platane présentant un état de dépérissement ;
- Promenade des Vieux Glacis : 4 arbres (1 érable, 1 robinier, 1 frêne, 1 charme) ;
- Promenade Micaud : 7 arbres (1 platane, 2 charmes, 1 frêne, 3 érables) présentant des points de fragilité mécanique ou des infestations pathogènes ;
- Jardins du Casino : 1 pin sec ;
- Parking Isenbart : 1 platane présentant des altérations.

► Mise en valeur paysagère des abords des fortifications de Vauban

Depuis juillet 2008, le patrimoine fortifié par Vauban est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et fait l'objet d'un plan de gestion. Dans ce cadre, la mise en valeur paysagère des abords des fortifications, engagée dès 2005, contribue à faciliter la lecture de l'ouvrage et peut conduire à réaliser des interventions d'abattages sélectifs d'arbres. Les prochains travaux concernent les sites suivants :

- La Citadelle, Parc St Etienne, pour la mise en vue de la fortification et de la tour du Roi, par l'abattage de 3 épicéas et 2 frênes.
- Le square Rivotte, pour la mise en vue de la Porte Rivotte, du rempart attenant et des strates rocheuses de l'anticlinal, par l'abattage de 5 tilleuls et de 4 sujets dominés à l'arrière du square.
- Les promenades de la Ceinture urbaine de Battant pour la mise en vue de :
 - ✓ la tour de la Pelote, par l'abattage de 2 robiniers et d'1 tilleul,
 - ✓ la tour Montmart et le bastion de Battant, par l'abattage de 3 érables, 1 bouleau, 3 épicéas et 2 cyprès.

Ces différents travaux ont fait l'objet d'une autorisation de la part de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) au titre des Monuments Historiques.

Le bois provenant des abattages sera valorisé dans la filière du bois énergie ou dans le paillage de plantations.

Contacts Ville de Besançon

Direction des Espaces Verts : Fabienne BÉNARD ou Corinne DUPRÉ au 03.81.41.53.14.